



GAUCHE 70

Groupes de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

# L'EXPRESSION DE LA GAUCHE 70

Bulletin du groupe de Gauche et Apparentés du Conseil général de la Haute-Saône

NUMERO 2011-4    DECEMBRE 2011

## EDITO : INSTAURER UNE DYNAMIQUE DE VICTOIRE



Les 19, 20 et 21 octobre derniers, s'est tenu le 81ème Congrès de l'Assemblée des Départements de France à Besançon.

Ce congrès a permis d'évoquer l'avenir des Départements, comme l'indique la résolution finale :

*« La question n'est plus de savoir si [le Département] est encore pertinent et viable, mais bien de décider ensemble comment renforcer son rôle et approfondir certaines de ses compétences, donner plus de sens à son action et imaginer son avenir, celui des territoires et des citoyens qui y vivent. »*

Ce congrès a également mis en lumière la dynamique de victoire dans laquelle nous devons nous inscrire dès maintenant.

La Présence de Jean-Pierre BEL, nouveau Président socialiste du Sénat, était à cet égard un signe fort, tout comme celle de François HOLLANDE, notre candidat à l'élection présidentielle de 2012.

Ces interventions remarquables montrent bien l'importance de l'institution départementale aux yeux des responsables socialistes nationaux. Le fait que François HOLLANDE soit par ailleurs président d'un Conseil général me conforte dans cette analyse.

Le diagnostic national rejoint aujourd'hui notre vécu d'élus de terrain, au contact de nos concitoyens : la société française souffre aujourd'hui d'un manque criant de solidarité.

La solidarité tant sociale que territoriale, dont le Conseil général est le garant, est mise à mal par un Etat plus intéressé par la mise en accusation de telle ou telle catégorie de citoyens que par la recherche de solutions durables aux difficultés des personnes les plus touchées par la conjoncture économique et sociale.

Le travail des Conseils généraux est important dans ce contexte. Nous continuerons de l'assumer pleinement.

Je tiens également à féliciter mon ami Yves KRATTINGER, Président du Conseil général, qui s'est vu confier l'organisation des Etats Généraux de la Démocratie locale par le Président du Sénat. C'est un enjeu majeur pour notre pays.

Enfin, j'adresse tous mes encouragements à Jean-Michel VILLAUME, notre ancien collègue, et à Claudy CHAUVELLOT-DUBAN, Conseillère générale, pour le combat qu'ils vont mener pour accéder à la députation. Je ne doute pas que le résultat sera à la hauteur de leurs efforts.

Toutefois, avant ces échéances, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année !

**Michel WEYERMANN**  
Président du Groupe

## SOMMAIRE :

### Editorial :

Instaurer une dynamique de victoire

M. WEYERMANN

p.1

### Spécial budget :

Quel budget pour 2012?

M. DESIRE

p.2

### Zoom sur... :

Le Tour de France 2012

Interview d'Y. KRATTINGER

p.3

### Les cantons de :

LURE

R. JUIF et R. MORLOT

p.3

### Questions d'actualité :

Politique de l'eau

3 octobre 2011

p.4

### Ingénierie 70 : bilan

12 septembre 2011

p.4

L'expression de la Gauche 70  
Directeur de publication : Michel Weyermann  
Rédaction : Groupe de Gauche et Apparentés  
Réalisé par nos soins  
Ne pas jeter sur la voie publique

## SPECIAL BUDGET : QUEL BUDGET POUR 2012?



Dans un contexte national incertain et difficile, confronté à une stagnation voire une légère baisse des dotations de l'Etat, parallèle à une augmentation des normes et des charges y afférant, le projet de budget primitif du Conseil général de la Haute-Saône s'avère être, depuis plusieurs années, un exercice de plus en plus compliqué.

Premier point à noter : la hausse constante et inéluctable des allocations sociales, à savoir l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (APA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et le revenu de solidarité active (RSA).

Nous n'avons aucun pouvoir de décision sur le versement de ces trois allocations, qui continuent à dégrader la situation des Départements et particulièrement celle des plus petits.

Le report de la réforme de l'autonomie et de la dépendance est une mauvaise nouvelle pour les Départements.

Les incertitudes quant à la hauteur des compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle contribuent à un climat d'instabilité néfaste à une gestion sereine.

Heureusement, la prudence des années antérieures et l'absence d'em-

prunts toxiques nous permettent d'afficher des finances saines.

Cela nous permettra de ne renoncer à aucune de nos politiques publiques, et de remplir les missions sociales qui nous sont confiées.

Le Conseil général de la Haute-Saône restera, plus que jamais en ces temps difficiles, la collectivité garante des solidarités sociales et territoriales.

Nous continuerons à contenir nos dépenses de fonctionnement et à gagner en organisation. L'exemple du SDIS est particulièrement parlant : il est l'un des moins dispendieux de France et pourtant l'un des plus efficaces, grâce à une gestion rigoureuse, mais également ambitieuse. A la différence de l'Etat, qui réduit la présence de la gendarmerie nationale dans notre Département, nous ne pensons pas que la sécurité des Haut-Saônois puisse être une variable d'ajustement.

En ce qui concerne l'investissement, nous ne renoncerons à aucun des équipements structurants qui sont indispensables à l'avenir de notre Département et des Hauts-Saônois.

Qu'il s'agisse des connexions routières ou de celles du haut débit, qu'il s'agisse des collèges, de la

culture ou du sport, notre collectivité entend continuer à conduire une politique dynamique.

Il s'agit simplement de lisser nos investissements pour que la charge d'emprunts qu'ils induisent soit en adéquation avec un endettement mesuré.

De la même façon, même si nous demandons aux collectivités et aux organismes qui nous sont liés de contenir leurs demandes, voire de les minimiser de 0.5% pour l'année 2012, nous ne sacrifions aucun de nos soutiens à tout ce qui contribue à la qualité de vie des Haut-Saônois. La Haute-Saône restera un territoire sur lequel il fait bon vivre, demain plus encore qu'aujourd'hui.

En conclusion : dans un contexte morose, alors que l'Etat demande un effort important aux plus vulnérables, nous continuons, certes en contenant nos dépenses, à travailler à l'aménagement du territoire, au bien vivre des populations tout en donnant du travail à nos entreprises.

Et ceci, nous le faisons sans pour autant alourdir l'effort fiscal de nos concitoyens.

*«Nous continuons à travailler à l'aménagement du territoire, au bien-vivre des populations, tout en donnant du travail à nos entreprises»*

## LE TOUR DE FRANCE A LA PLANCHE-DES-BELLES-FILLES

### Que représente le Tour de France pour vous?

Ce sont des souvenirs au bord des routes, à la radio et à la télévision. C'est surtout un grand spectacle populaire et gratuit.

Le jour du passage, tout le monde est heureux, les différentes générations sont réunis. C'est d'ailleurs pour cela que je souhaite faire de l'arrivée à la Planche-des-Belles-Filles, le 7 juillet 2011, un événement intergénérationnel de partage.

L'objectif est que tous les Hauts-Saônois se souviennent très longtemps de cette première arrivée en Haute-Saône.

### Comment vous est venue l'idée d'une telle arrivée à la Planche-des-Belles-Filles?

Je souhaitais proposer une arrivée d'étape originale, qui marque les esprits et qui permette de mettre en valeur notre territoire.

C'est pourquoi la traversée du secteur des 1000 Etangs et l'idée d'une arrivée à la Planche, au sommet de la Haute-Saône, s'est vite imposée comme une évidence à mes yeux.

L'idée est de faire en sorte que la Haute-Saône accueille le Tour régulièrement, disons tous les cinq ans, suite à cette édition 2012.

### Avez-vous un pronostic sportif?

L'idéal serait qu'un Haut-Saônois à l'aise dans les montées soit en mesure de remporter cette étape!

Je connais justement un jeune coureur très prometteur, qui correspond à cette description et qui dispose de toutes les qualités pour s'imposer sur cette étape.

Il s'agit qui plus est du fils d'un ami...je pense que vous voyez de qui il s'agit ! Il a envie de s'imposer chez lui et c'est tout le mal que je lui souhaite !

Propos recueillis par  
**B. Gaillard**



*«L'objectif est que tous les Haut-Saônois se souviennent très longtemps de cette arrivée»*

## LES CANTONS DE LURE

Ces deux cantons ont été créés en 1985 autour de Lure.

Quinze Communes et une partie de Lure (Quartier de La Pologne) appartiennent au canton de Lure Sud. Douze Communes et l'autre partie de Lure (Quartier centre-ville et Quartier du Mortard) appartiennent au canton de Lure Nord

Ces 28 Communes se regroupent dans 2 Communautés de Communes : la CC du Pays de Lure et La CC des Franches Communes.

Ce territoire dispose de solides atouts, notamment dans le domaine économique. Avec une population totale de près de 20.000



habitants, progressent et affirment un dynamisme soutenu.

L'économie de notre secteur s'est développé autour du textile. Depuis, des entreprises innovent et investissent fortement dans ce secteur : Vetoquinol, Faurecia, Galvanoplast, Swedspan, Knauf Fibre, Val métal, etc... ces entreprises ont compris que la reconexion de ce territoire à l'Aire urbaine allait en faire un territoire d'avenir.

Le Conseil général porte la plateforme d'innovation *transports intelligents* du Pôle de compétitivité *véhicule du futur* et la zone d'activité AREMIS-LURE, ainsi que l'accompagnement de la création d'un pôle bois autour de l'entreprise SWEDSPAN, et le développement des zones d'activités positionnées le long des RN19 et RD 64.



Ces deux cantons rurbains s'inscrivent avec force dans le nouveau schéma directeur territorial d'aménagement numérique, récemment voté afin que le très haut débit soit accessible à tous.

Deux autres dossiers sont sur la table des élus cantonaux : la rénovation du collège du Mortard, le plus important du Département, et l'achèvement de la mise en deux fois deux voies de la RN 19, permettant la liaison rapide à la capitale franc-comtoise.

Riches de leurs forêts et de leurs terres agricoles, ces deux cantons ont un avenir prometteur.

**Raoul JUIF et Robert MORLOT**

## QUESTIONS ET DÉBATS D'ACTUALITÉ

Lors de la séance du 15 avril 2011, l'Assemblée départementale a fait le choix de mettre en place, durant les séances publiques du Conseil général, un système de questions d'actualité et de débats, sous l'impulsion de la majorité départementale de Gauche. Ces questions et débats sont sensés être amenés à la fois par des élus de la majorité et par des membres de l'opposition, au prorata de la représentation départementale de chaque groupe politique. Je tiens à cet égard à déplorer le refus de siéger des élus du groupe UMP.

Vous trouverez ci-dessous un extrait de la séance de questions d'actualité du 3 octobre 2011, ainsi que de celle du 12 décembre dernier. Vous pouvez bien entendu vous procurer les Comptes-rendus complets de ces séances sur le site Internet du Conseil général ou en nous contactant par courriel : [gauche70@cg70.fr](mailto:gauche70@cg70.fr).

**Michel WEYERMANN**  
Président du Groupe de Gauche et Apparentés

### POLITIQUE D'ACCÈS A L'EAU POTABLE (QA DU 3 OCTOBRE)

**Question de Robert MORLOT :** L'accès à une eau potable de qualité, et ceci à un coût modéré, reste de nos jours un élément d'attractivité important pour un territoire. Le Conseil général accorde à certaines Communes ou Intercommunalités des subventions pour la création et le renforcement de réseaux d'eau potable, si la dépense est supérieure à 4 000 € et le diamètre de canalisation supérieur ou égal à 125 mm.

Combien traite-t-on de demandes par an en la matière ? Quel est le délai de traitement de ces dossiers par nos services ?

Dans certains endroits de mon canton, le critère de diamètre de canalisation de distribution retenu, à savoir un diamètre supérieur ou égal à 125 millimètres, ne me paraît pas spécialement pertinent.

Plusieurs élus se sont fait l'écho de demandes de dérogations : dans quelles conditions des dérogations à ce diamètre peuvent-elles être envisagées ?

**Réponse de Laurent SEGUIN :** c'est la fiche A2 du guide des aides qui est concernée. Le 30 juin 2006, l'Assemblée départementale a fixé une nouvelle règle qui disait qu'on ne financera plus les tuyaux inférieurs à 125 mm.

Le 24 juin 2011, dans une autre séance, nous avons adopté une modification, un assouplissement de la fiche A2. On a bien confirmé la règle des 125 mm parce qu'il ne faut pas tomber dans l'excès inverse, mais on prévoit explicitement des dérogations pour la desserte de sites isolés sur accord des services techniques du département.

Ces dérogations se limiteront à des cas très particuliers qui ne visent pas à ouvrir la porte au subventionnement des extensions d'une seule maison par exemple. Cette règle ne s'est jamais appliquée, par exemple, pour des conduites de refoulement, car dans ce cas, c'est le débit des pompes qui fait la canalisation, en tout cas, son diamètre.

### INGÉNIERIE 70 : BILAN D'ÉTAPE (QA DU 12 DÉCEMBRE)

**Question de Fernand BURKHALTER :** Ingénierie 70 a tenu le lundi 14 novembre dernier sa deuxième Assemblée générale.

A cette occasion, plus de deux cents membres de l'Agence étaient présents ou représentés. Au-delà de cette forte participation, qui est en soi un élément de satisfaction indéniable : comment peut-on envisager l'année 2012, voire l'année 2013, pour l'Agence ?

Peut-on établir une comparaison entre Ingénierie 70 et d'éventuelles initiatives similaires prises dans d'autres Départements ?

Enfin, peut-on aujourd'hui corrélérer, cela serait riche en enseignement, l'adhésion à Ingénierie 70 à un certain dynamisme de l'investissement public ? Concrètement, l'adhésion à Ingénierie 70 est-elle synonyme d'investissements publics dynamiques ?

**Réponse d'Yves KRATTINGER :** oui, l'Agence départementale a franchi un premier palier : 305 collectivités sont adhérentes. Plus de 130 collectivités ont été rencontrées par l'équipe technique et plus de 100 conventions d'assistance ont été signées. Les demandes des collectivités représentent un potentiel de travaux évalué à plus de 20 millions d'euros ...et cela avec un équilibre financier assuré pour 2011.

L'année 2012 devra permettre de consolider ces succès : l'équipe technique sera renforcée (de 5,2 à 7,3 ETP) pour respecter les délais et satisfaire aux nombreuses demandes qui arrivent au fil de l'eau. La délégation de maîtrise d'ouvrage sera mise en place, venant ainsi compléter au côté de la maîtrise d'œuvre et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la boîte à outil à disposition des collectivités.

Cette innovation intéresse aujourd'hui beaucoup d'autres départements.

Contact / Abonnement électronique :  
[gauche70@cg70.fr](mailto:gauche70@cg70.fr)

Prochain numéro en février / mars 2012